



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE CSSS DES ÎLES OBTIENT UN DEUXIÈME POSTE D'INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE DE 1^{RE} LIGNE

Îles-de-la-Madeleine, le 10 juin 2013 – Le CSSS des Îles vient d'obtenir le financement nécessaire et l'autorisation d'embaucher une 2^e infirmière praticienne spécialisée de première ligne (IPSPL). Il s'agit d'un budget dédié spécifiquement à ce poste et qui ne peut être utilisé autrement.

Ce financement est en lien avec les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'augmentation de l'offre de service en 1^{re} ligne, l'accès aux services pour la population et le développement des pratiques professionnelles.

Cette nouvelle profession en santé a été créée en 2009, au Québec. En plus des activités de la profession d'infirmière, l'IPSPL détient une maîtrise en sciences infirmières ainsi qu'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences médicales. Cette formation l'autorise à exercer certaines activités médicales qui auparavant n'étaient réservées qu'aux médecins. L'infirmière praticienne spécialisée de 1^{re} ligne a l'expertise et la compétence nécessaires pour identifier les problèmes médicaux et pour faire une pratique infirmière avancée. Elle est autonome dans le suivi de la santé de sa clientèle, tout en travaillant en complémentarité et en partenariat avec les médecins partenaires ainsi qu'avec les autres professionnels de la santé.

Grâce à l'ajout d'une IPSPL en 2011, nous constatons une meilleure accessibilité aux soins et services.

Le CSSS des Îles est heureux d'avoir obtenu cette autorisation et le financement nécessaire afin d'embaucher une seconde IPSPL pour continuer d'améliorer l'accessibilité aux soins et services pour la population des Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les usagers de l'établissement.

— 30 —

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication
418 986-2121, poste 8094
Courriel : celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca